



21 avril, 2005

Directeur, Approvisionnement en électricité  
Division Hydro-Québec Distribution  
75, boul. René-Lévesque ouest, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Sujet : Contrats d'approvisionnement en électricité  
Parcs éoliens de l'Anse-à-Valleau, Baie-des-Sables, Montagne Sèche,  
Carleton, Gros Morne et les Méchins  
Confidentialité des renseignements**

Monsieur,

La présente vise à vous faire part de nos exigences relatives à la confidentialité de certaines informations contenues dans nos soumissions en date du 15 juin 2004 et dans les contrats d'approvisionnement en électricité susmentionnés, le tout dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2003-02 d'Hydro-Québec Distribution.

Nous vous demandons de traiter de façon confidentielle les renseignements suivants:

1. Article 6.2, énergie contractuelle seulement et l'article 30.2, réf. %
2. Article 14.1, prix de l'électricité (l'article 14.1 dans son ensemble)
3. Article 17.2, valeur de B (valeur assignée au réseau collecteur)
4. Annexe I – cartes des figures A-1, A-2 et A-3 (pour des Méchins seulement)
5. Annexe V, articles 1.1 et 2.1, dates limites d'implantation des installations d'assemblage des nacelles et de fabrication des tours et dates limites d'implantation des installations de fabrication des pales (dates seulement)

Les dispositions visées des articles 6.2, 30.2, 14.1 et 17.2 contiennent des renseignements financiers et commerciaux de nature confidentielle que nous traitons habituellement de façon confidentielle et nous les avons clairement identifiés comme tels au sein de nos soumissions. Ces renseignements font paraître notre stratégie de développement de projets et nos structures de prix. Leur divulgation risquerait vraisemblablement de nous causer une perte, de procurer un avantage appréciable à nos concurrents et de nuire de façon substantielle à notre compétitivité.

L'énergie contractuelle en particulier fait ressortir les résultats des études de vents que nous avons menées durant les cinq dernières années ainsi que leur traitement, tel l'ajustement climatologique.

La divulgation de certaines informations risque par ailleurs de nuire au développement des projets dans les cas spécifiques suivants :

- La divulgation du coût du réseau collecteur (article 17.2) fournirait un prix de référence aux constructeurs qui sont susceptibles de soumissionner pour ce contrat. Par conséquent il nous serait difficile de mettre en place un processus d'appel d'offres efficace permettant l'obtention d'un prix optimal.
- La divulgation de l'emplacement de la frontière des projets, des infrastructures et des éoliennes (cartes de l'annexe I) nuirait aux négociations contractuelles en cours avec les propriétaires des terrains privés nécessaires pour réaliser les projets, tels que les contrats d'octroi d'options, actes superficiaires et servitudes. Cette demande ne concerne que le site des Méchins, et ce jusqu'à l'obtention de l'Avis de conformité de la part du ministère de l'Environnement, puisque ces données seront rendues publiques lors des étapes ultérieures de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.
- La requête de confidentialité concernant les dates limites d'implantation des installations de fabrication de l'annexe V découle d'une demande expresse à cette effet de la part du manufacturier désigné d'éoliennes. Ce dernier en expose les motifs dans une lettre jointe à la présente.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre à la Régie de l'énergie nos exigences relatives à la confidentialité des informations telles qu'énoncées dans la présente, et de nous aviser rapidement de toute demande ou proposition d'ordonnance de divulgation ou de publication de ces renseignements dans le cadre des procédures devant la Régie.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous,

**CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (AAV) INC.  
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (BDS) INC.  
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (LM) INC.  
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (MS) INC.  
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (GM) INC.  
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (CAR) INC.**



Finn Greflund  
Président

p.j. Lettre de GE Canada

cc : Président, Transcanada AAV, S.E.C.  
Président, Transcanada BDS, S.E.C.  
Président, Transcanada LM, S.E.C.  
Président, Transcanada MS, S.E.C.  
Président, Transcanada GM, S.E.C.  
Président, Transcanada CAR, S.E.C.

Président, Innergex AAV, S.E.C.  
Président, Innergex BDS, S.E.C.  
Président, Innergex LM, S.E.C.  
Président, Innergex MS, S.E.C.  
Président, Innergex GM, S.E.C.  
Président, Innergex CAR, S.E.C.



April 21, 2005

Hugo Bouchard  
**Cartier Wind Power Power**  
1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Est  
Bureau 1255  
Longueuil, Québec J4K 5G4

---

**Re: HQD request for confidentiality**

---

Dear Hugo:

GE Wind Inc. and General Electric Canada (collectively "GE") hereby request that the limit dates for the major phases of establishment of the wind turbine blade & tower manufacturing and for the nacelle assembly facilities of the wind farm, as stipulated in Annexe V of the Electricity Supply Contract entered into between Hydro-Quebec Distribution ("HQD") and Cartier Wind Power ("ESC") shall be kept confidential.

GE has not yet completed negotiations with all of its suppliers and the release of the Limit Dates above would;

- i) provide unfair competitive advantage to those suppliers in the negotiations;
- ii) create confusion with GE's suppliers base, including Marmen and LM as well other potential suppliers with whom the agreements are not yet finalized;
- iii) create unmanageable expectations from local communities;

Please note that the information above have been negotiated directly between HQD and Cartier and GE has not been part of these negotiations..

Very truly yours,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Olivier', written over a horizontal line.

Simon Olivier

cc: John Tomy – GE Commercial Director  
Marc Rousseau - GE Commercial Leader – Canada  
Normand Bouchard – Cartier Wind Power

GE CONFIDENTIAL

Simon Olivier  
Country Manager  
Power Generation

T 514-215-2613  
F 514-215-2667  
E simon.Olivier@ge.com

GE Energy  
555 Dr Frederick Phillips, 3rd floor  
Montreal, Quebec H4M 2X4